

Les conseillers communaux élisent le Sénat burundais mercredi

APA, 28-07-2010 Bujumbura (Burundi) Les conseillers élus lors des élections communales du 24 mai dernier seront ce mercredi aux urnes dans les chefs lieux de leurs provinces respectives pour élire les sénateurs. Chaque parti ou liste indépendante qui se fera élire présentera deux candidats d'ethnie différente ainsi que deux suppléants comme la Constitution burundaise en son article 180.

Le Sénat burundais (49 membres), est composé de deux députés de chaque province élus par un collège électoral composé de membres des Conseils communaux de la province considérée, provenant de communautés ethniques différentes et élus par des scrutins distincts. Trois personnes issues de l'ethnie minoritaire Twa et les anciens chefs de village seront également au Sénat qui comprendra également un minimum de 30% de femmes. Beaucoup d'observateurs avaient encore des doutes sur l'organisation de ces élections dans des provinces comme Bujumbura mairie, Bujumbura rural et Bururi (au Sud) où jusqu'à présent il y a des conseils communaux non encore mis en place suite au boycott des partis de l'Alliance des Démocrates pour le Changement (ADC, composée de douze partis contestataires des élections du 24 mai dernier qu'ils ont qualifiés de « escroquerie électorale ». Dès après le porte parole de la CENI, M. Pro Ntahorwamiye, il n'y a aucune entrave aux élections sénatoriales car aucun quorum n'est exigé pour qu'il y ait des élections. Vu la victoire écrasante du parti au pouvoir au cours des communales, aucun doute que la grande majorité des sénateurs seront de ce parti. Seuls le parti UPRONA (Union pour le Progrès National et le parti au pouvoir le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) se présenteront aux élections sénatoriales de ce mercredi.